



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

**DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS**

JUIN 2021

NUMERO SPECIAL N° 65

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER	2
Arrêté n° DDTM -DIR- 2021-12 du 23 juin 2021 donnant subdélégation de signature de Mme Martine CAVALLERA-LEVI à certains de ses collaborateurs.....	2
Arrêté n° DDTM-DIR - 2021-13 du 23 juin 2021 donnant subdélégation de signature de Mme Martine CAVALLERA-LEVI aux ordonnateurs secondaires délégués.....	10
Arrêté n° DDTM-DIR-2021-14 du 23 juin 2021 portant délégation de signature de la directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche à certains agents en matière de fiscalité de l'urbanisme	15
Arrêté n° DDTM-DIR-2021-15 du 23 juin 2021 portant délégation de signature de la directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche à certains collaborateurs concernant les missions non déconcentrées du SML	15
Décision n° 2021-16 du 23 juin 2021 autorisant la signature des actes de gestion du personnel autres que ceux à compétence du préfet..	16

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté n° DDTM -DIR- 2021-12 du 23 juin 2021 donnant subdélégation de signature de Mme Martine CAVALLERA-LEVI à certains de ses collaborateurs

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets, hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU la circulaire du 5 mars 2008 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, portant sur la modification du régime de délégation de signature des préfets ;

VU la circulaire du premier ministre n°5389/SG du 15 juin 2009 relative à la réforme de l'administration territoriale de la mer et du littoral ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 26 mars 2015 portant nomination de M. Jean-Pascal DEVIS en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 3 juin 2015 portant nomination de M. Karl KULINICZ, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-02-VN du 04 janvier 2021 donnant délégation de signature à M. Martine CAVALLERA-LEVI, directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche ;

A R R Ê T E

Art. 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

M. Karl KULINICZ, ingénieur des travaux publics de l'État Hors Classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche, à l'effet de signer toutes correspondances administratives, arrêtés, décisions portant sur les matières énumérées en annexe de la délégation de signature n° 2021-02-VN du 04 janvier 2021 conférée à Mme Martine CAVALLERA-LEVI.

M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche à l'effet de signer toutes correspondances administratives, arrêtés, décisions portant sur les matières énumérées en annexe de la délégation de signature n° 2021-02-VN du 04 janvier 2021 conférée à Mme Martine CAVALLERA-LEVI.

Art. 2 : Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après dans la limite des références indiquées pour chacun et figurant en annexe de la délégation de signature 2021-02-VN du 04 janvier 2021 conférée à Mme Martine CAVALLERA-LEVI.

Direction

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Cécile FLAUX, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, groupe 2 en tant que chargée de mission Management et Développement	DIR	Administration et organisation générale A1-a1 à A1-c1 excepté le paragraphe 7 de A1-a1 et les éléments précisés dans la décision autorisant la signature des actes de gestion du personnel A1-e1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
Mme Valérie LE MEITOUR ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que chargée de mission juridique.	DIR/JUR	Administration et organisation générale A1-b1 à A1-b2, A1-d1

Service Expertise Territoriale Risques et Sécurité

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Erwan BLONDEL, architecte urbaniste de l'État, en tant que chef du service Expertise Territoriale Risques et Sécurité.	SETRIS/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93)

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
		<p>paragraphe 1 de A1-d1</p> <p>Éducation et circulation routières, transports</p> <p>A3-a1 à A3-d1</p> <p>Aménagement et urbanisme</p> <p>A5-a6 et A5-a7</p> <p>dans le cadre des astreintes : Transports</p> <p>A3-c4</p>
<p>Mme Marianne LECONTE, ingénieur des travaux publics de l'État,</p> <p>en tant que responsable de l'unité gestion des connaissances.</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LECONTE, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Magali MONIER, technicien supérieur agricole en chef, en tant qu'adjoindé de l'unité gestion des connaissances.</p>	SETRIS/GC	<p>Administration et organisation générale</p> <p>paragraphe 1 de A1-a1</p>
<p>Michel RAJEAU, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière,</p> <p>en tant que responsable de l'unité éducation routière.</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. RAJEAU, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme BRIDEL Nathalie, inspecteur du permis de conduire en tant qu'adjoindé de l'unité Éducation Routière.</p>	SETRIS/ER	<p>Administration et organisation générale</p> <p>paragraphe 1 de A1-a1</p> <p>Éducation routière</p> <p>A3-a1 à A3-a2</p>
<p>M. Sébastien COLOMBO, ingénieur des travaux publics de l'État,</p> <p>en tant que responsable de l'unité Sécurité Routière.</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. COLOMBO, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Mélanie LEFEBVRE secrétaire administratif de classe normale en tant que chargée de mission coordination sécurité routière uniquement pour la partie «Éducation et circulation routières, transports ».</p>	SETRIS/SR	<p>Administration et organisation générale</p> <p>paragraphe 1 de A1-a1</p> <p>A1-b2</p> <p>Éducation et circulation routières, transports</p> <p>A3-b1 à A3-c1</p> <p>A3-c3 à A3-d1</p>
<p>Mme Catherine LIOULT, attachée d'administration de l'État,</p> <p>en tant que responsable de l'unité risques et soutien crise.</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LIOULT, la délégation qui lui est conférée est donnée à Lydie MARC, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant qu'adjoindé à la responsable de l'unité.</p>	SETRIS/RISC	<p>Administration et organisation générale</p> <p>paragraphe 1 de A1-a1</p> <p>Éducation et circulation routières, transports</p> <p>A3-c2 à A3-d1</p> <p>dans le cadre des astreintes : Transports</p> <p>A3-c4</p>

Service Aménagement Durable des Territoires

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
<p>M. Dominique ETIENNE ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts,</p> <p>en tant que chef du service Aménagement Durable des Territoires.</p>	SADT/DIR	<p>Administration et organisation générale</p> <p>paragraphe 1 de A1-a1, A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93)</p> <p>paragraphe 1 de A1-d1, A1-e1</p> <p>Construction</p> <p>A4-d1 et A4-e1</p> <p>Aménagement et urbanisme</p>

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
		<p>A5-a1 à A5-a4, A5-a8, A5-a10 à A5-d1 A5-f1 à A5-g1, A5-i1 à A5-i5, A5-j1, A5-j2 uniquement b), A5-j3</p> <p>Ingénierie publique A6-a1 et A6-b1</p> <p>Subventions d'investissement A10-a1 et A10-b1</p> <p>dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4</p>
<p>M. Jean-Michel MARC, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant qu'adjoint au chef du SADT.</p>	<p>SADT/DIR</p>	<p>Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 paragraphe 1 de A1-d1</p> <p>Construction A4-d1 et A4-e1</p> <p>Aménagement et urbanisme A5-a1 à A5-a4 A5-a8, A5-a10 à A5-d1 A5-i1 à A5-i4, A5-j1, A5-j2 uniquement b), A5-j3</p> <p>Subventions d'investissement A10-a1 et A10-b1</p>
<p>M. Gilles BERREE, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité urbanisme.</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. BERREE, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Franck HALLEY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant qu'adjoint de l'unité.</p> <p>Mme Anne-Marie BASNIER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, en tant que responsable du pôle ADS au SADT/URBA pour la partie Aménagement et urbanisme.</p>	<p>SADT/ URBA</p>	<p>Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1</p> <p>Aménagement et urbanisme A5-a3, A5-a8 A5-b1 à A5-b7 A5-d1</p> <p>Aménagement et urbanisme A5-b1 à A5-b6 A5-d1 à A5-e1 ; A5-k1</p>
<p>Mme Nathalie FERRAND, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité qualité de la construction.</p>	<p>SADT/QC</p>	<p>Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1</p> <p>Construction A4-d1</p> <p>Aménagement et urbanisme A5-i1, A5-i2, A5-j1</p> <p>Ingénierie publique</p>

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
		A6-a1 et A6-b1
Mme Cécile LEPETIT, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant que responsable de la filière accessibilité.	SADT/QC	Aménagement et urbanisme A5-i2
M. Bernard LEPETIT, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant que responsable de la filière qualité bâtiment.	SADT/QC	Construction A4-d2
M. Sylvain LE MEITOUR, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant que responsable de l'unité accompagnement des territoires.	SADT/AT	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1

Service Environnement

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Olivier CATTIAUX, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que chef du service environnement. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier CATTIAUX, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Laurent VATTIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, excepté pour la partie « transports »	SE/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) paragraphe 1 de A1-d1 A1-e1 Gestion et conservation du domaine public A2-c4, A2-c9 et A2-c10 Aménagement et urbanisme A5-h1, A5-k1, A5-n1 Ingénierie publique A6-a1 et A6-b1 Environnement A8-a1 à A8-h1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
Mme Nathalie LETELLIER, attachée d'administration de l'État, en tant que chargée de mission MISEN.	SE/DIR	Environnement A8-a10
M. Hugo WAGNEUR, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la mission barrage de la Sélune.	SE/MBS	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Environnement A8-a1
Mme Marie BATAILLE attachée d'administration de l'État, en tant que responsable de l'unité protection de la ressource et aménagement.	SE/ PRA	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Aménagement et urbanisme A5-h1, A5-k1

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
		A5-n1 Environnement A8-a2, A8-a4 à A8-a9 et A8-h1
M. Laurent VATTIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité forêt, nature et biodiversité.	SE/FNB	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Environnement A8-a9 Chasse, Forêt, Biodiversité A8-c1 à A8-e1 et A8-h1
M. Yann DUWELZ, ingénieur des travaux météorologiques, en tant que responsable de l'unité Eaux et Milieux Aquatiques.	SE/ EMA	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Gestion et conservation du domaine public A2-c4, A2-c9 et A2-c10 Environnement A8-a1 à A8-a7, A8-a9, A8-b1, A8-f1 et A8-h1

Service Habitat

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Isabelle DENIS, attachée principale d'administration de l'État, en tant que cheffe du service habitat.	SH/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 paragraphe 1 de A1-d1 et A1-e1 Construction A4-a1 à A4-c5 et A4-e1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
M. Stéphane HEARD, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que chef de l'unité politique de l'habitat social et renouvellement urbain à compter du 1 ^{er} août 2021.	SH/PHSRU	Construction A4-a1, A4-a6 à A4-a7, A4-a11 - A4-a17 A4-b2 à A4-b4, A4-e1
M. Eric MARIE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant que chef de l'unité habitat et territoires.	SH/HT	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Construction A4-a1, A4-a6 à A4-a7, A4-a11 - A4-a17 A4-b2 à A4-b4, A4-e1

Service Économie Agricole et des territoires

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme SIMON Catherine, inspecteur en chef de santé publique vétérinaire, en tant que cheffe du service économie agricole et des territoires. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme SIMON, la délégation qui lui est conférée est donnée à Natacha	SEAT/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 paragraphe 1 de A1-d1 A1-e1 Production-organisation économique et conjoncture

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
<p>COLINOT, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement en tant qu'adjointe à la cheffe du SEAT, excepté pour la partie « transports »</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme SIMON et de Mme COLINOT, la délégation qui leur est conférée est donnée à Marie-Catherine MONIER, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement en tant que cheffe d'unité des aides directes, excepté pour la partie « transports ».</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme SIMON, de Mme COLINOT et de Mme MONIER, la délégation qui leur est conférée est donnée à M. BRUN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, excepté pour la partie « transports ».</p>		<p>A9-a1 à A9-o1</p> <p>Subventions d'investissement</p> <p>A10-a1 et A10-b1</p> <p>dans le cadre des astreintes : Transports</p> <p>A3-c4</p>
<p>Mme Marie-Catherine MONIER, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement,</p> <p>en tant que responsable de l'unité aides directes.</p>	SEAT/ aides directes	<p>Administration et organisation générale</p> <p>paragraphe 1 de A1-a1</p> <p>A1-e1</p> <p>Production-organisation économique et conjoncture</p> <p>A9-a1 à A9-o1</p> <p>Subventions d'investissement</p> <p>A10-a1 et A10-b1</p>
<p>M. Pascal BRUN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement,</p> <p>en tant que responsable de l'unité Projets et Vie des Exploitations Agricoles.</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BRUN, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Fabrice SCELLE, technicien supérieur agricole en chef,</p> <p>en tant qu'adjoint au responsable de l'unité.</p>	SEAT/ PVEA	<p>Administration et organisation générale</p> <p>paragraphe 1 de A1-a1,</p> <p>A1-e1</p> <p>Production-organisation économique et conjoncture</p> <p>A9-a1 à A9-o1</p> <p>Subventions d'investissement</p> <p>A10-a1 et A10-b1</p>

Service mer et littoral

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
<p>M. Bruno POTIN, chef de mission agriculture et environnement,</p> <p>en tant que chef du service mer et littoral.</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. POTIN, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Anne LEVEY-MAIRE, administratrice 1ère classe des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle gestion du littoral, excepté pour la partie « transports ».</p>	SML/DIR	<p>Administration et organisation générale</p> <p>paragraphe 1 de A1-a1</p> <p>paragraphe 1 de A1-d1 ;A1-e1</p> <p>Gestion et conservation du domaine public</p> <p>A2-b2 à A2-b5</p> <p>A2-b7 à A2-b9</p> <p>A2-b11</p> <p>A2-d1</p> <p>Aménagement et urbanisme</p> <p>A5-e1</p> <p>Domaine maritime</p> <p>A7-a1 à A7-i2</p> <p>Environnement</p> <p>A8-a1 à A8-a7, A8-f1 et A8-h1</p> <p>dans le cadre des astreintes : Transports</p>

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
		A3-c4
<p>Mme Anne LEVEY – MAIRE, administratrice 1ère classe des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle gestion du littoral.</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LE VEY-MAIRE, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Jérôme DOREY, ingénieur des travaux publics de l'État.</p>	SML/ pôle GL	<p>Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1</p> <p>Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à a2-b4a et A2-b5 A2-b7 à A2-b9, A2-b11, A2-d1</p> <p>Aménagement et urbanisme A5-e1</p> <p>Environnement A8-a1 à A8-a7, A8-f1 et A8-h1</p>
<p>Mme Véronique LE BRIS, ingénieure des travaux publics de l'État, en tant que responsable du pôle Cultures Marines.</p>	SML / pôle CM	<p>Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1</p> <p>Domaine maritime A7-f1 à A7-f6, A7-g4 et A7-g5</p>
<p>Mme Stéphanie LAGOUCHE, technicien supérieur principal du développement durable, M. David ETASSE, technicien supérieur principal du développement durable, Mme Julie RIVIERE, technicien supérieur du développement durable.</p>	SML / pôle CM	<p>Domaine maritime A7-f5 et A7-g5</p>
<p>Mme Aude DUVAL-MOLINOS, administratrice 3^{ème} classe des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle affaires maritimes à compter du 1^{er} septembre 2021.</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DUVAL-MOLINOS la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Régine TAVERNIER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant qu'adjointe au responsable du pôle Affaires Maritimes pour la partie administration et organisation générale ou à Mme Céline DE LA FOREST DIVONNE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale</p> <p>uniquement pour la partie administration générale et A7-c1 à A7-e2 du domaine maritime.</p>	SML/ pôle AM	<p>Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1</p> <p>Gestion et conservation du domaine public A2-d1</p> <p>Domaine maritime A7-a1 à A7-a2 A7-c1 à A7-e2 A7-g1 à A7-g6 A7-i1 à A7-i2</p>
<p>Mme Céline DE LA FOREST DIVONNE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale en tant que responsable du bureau marin et navire professionnel/plaisance.</p>	SML/ pôle AM	<p>Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1, A1-e1</p>
<p>Mme Régine TAVERNIER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant que responsable du bureau pêches et réglementation des usages.</p>	SML/ pôle AM	<p>Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1, A1-e1</p>

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
<p>M. François MONTAGNE, capitaine de port de 2^e classe , en tant que commandant de la capitainerie du port de Cherbourg.</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. MONTAGNE, la délégation qui lui est conférée est donnée à Jean-Luc MONIN, lieutenant de port 1^{ère} classe, en tant que commandant adjoint de la capitainerie du port de Cherbourg par intérim.</p>	<p>SML/ Capitainerie</p>	<p>Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1</p>

Délégations Territoriales

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
<p>Mme Anna MILES administrateur 1^{ère} classe des affaires maritimes, en tant que responsable de la délégation territoriale Nord.</p> <p>M. Thierry JUGE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de la délégation territoriale Centre.</p> <p>Mme Sandra GRIDAINE, attachée principale d'administration de l'État, en tant que responsable de la délégation territoriale Sud.</p>	<p>DT Nord</p> <p>DT Centre</p> <p>DT Sud</p>	<p>Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1</p> <p>Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à A2-b4a Paragraphe 1 de A2-b7 – A2-b8 A2-b9 et A2-b11 A2-c4 ;A2-d1</p> <p>Aménagement et urbanisme A5-d1 à A5-e1 ; A5-k1</p> <p>dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4</p>
<p>Mme Marie GABERNET-LOUBERE, attachée d'administration de l'État, en tant qu'adjointe à la cheffe de la délégation territoriale Nord,</p> <p>Mme Patricia STAB, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant qu'adjointe au chef de la délégation territoriale Centre,</p> <p>M. Thierry DURAND, attaché d'administration de l'État, en tant que chargé de mission adaptation au changement climatique à la DT Sud,</p> <p>M. Sébastien MAZIERES, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en tant que chargé de développement de la baie du Mont-St-Michel à la DT Sud pour la partie gestion et conservation du domaine public et A5-k1.</p>	<p>DT Nord</p> <p>DT Centre</p> <p>DT Sud</p>	<p>Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1</p> <p>Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à A2-b4a Paragraphe 1 de A2-b7 – A2-b8 A2-b9 et A2-b11 A2-c4 ;A2-d1</p> <p>Aménagement et urbanisme A5-d1 à A5-e1 ; A5-k1</p>

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle DENIS, M. Erwan BLONDEL, M. Dominique ETIENNE, M. Olivier CATTIAUX, Mme Catherine SIMON, M. Bruno POTIN la subdélégation qui leur est attribuée pourra être exercée par Mme Isabelle DENIS, M. Erwan BLONDEL, M. Dominique ETIENNE, M. Olivier CATTIAUX, Mme Catherine SIMON, M. Bruno POTIN ou Mme Cécile FLAUX.

Art. 3 : La subdélégation de signature est accordée nominativement. Elle devient caduque en cas de changement du délégant ou du délégataire. Le fonctionnaire chargé de l'intérim (ou le suppléant) reçoit la subdélégation de signature, à condition qu'il ait été nominativement identifié dans le présent arrêté et dans la limite des références qui lui ont été indiquées.

Art. 4 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Signé : La directrice départementale du territoire et de la mer : Martine CAVALLERA-LEVI



Arrêté n° DDTM-DIR - 2021-13 du 23 juin 2021 donnant subdélégation de signature de Mme Martine CAVALLERA-LEVI aux ordonnateurs secondaires délégués

VU le code des collectivités territoriales et le code des marchés publics ;
 VU la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;
 VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
 VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
 VU le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 modifié relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;
 VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
 VU la circulaire n°2005-20 du 2 mars 2005 du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;
 VU l'arrêté du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, modifiés par les arrêtés du 18 juin 2005 et du 25 octobre 2005 ;
 VU l'arrêté du Premier ministre du 3 juin 2015 portant nomination de M. Karl KULINICZ, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche ;
 VU l'arrêté du Premier ministre du 26 mars 2015 portant nomination de M. Jean-Pascal DEVIS en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche ;
 VU l'arrêté préfectoral n° 2020/072 du 22 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun du département de la Manche ;
 VU l'arrêté préfectoral n° 2020/077/BRH du 22 décembre 2020 portant affectation au secrétariat général commun du département de la Manche ;
 VU l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;
 VU l'arrêté préfectoral n° 2021-12-VN du 05 janvier 2021 portant délégation de signature de Mme Martine CAVALLERA-LEVI, ingénieure des travaux publics de l'État Hors Classe, directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les programmes du budget de l'État ;

A R R Ê T E

Art.1 : subdélégation de signature est donnée à :

- M. Karl KULINICZ ingénieur des travaux publics de l'État Hors Classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, à l'effet de signer, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour la totalité des programmes identifiés dans l'arrêté préfectoral n° 2021-12-VN du 05 janvier 2021.
- M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche, à l'effet de signer, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour la totalité des programmes identifiés dans l'arrêté préfectoral n° 2021-12-VN du 05 janvier 2021.

Art. 2 : subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les propositions d'engagement juridique au visa de la DRFIP de Normandie,
- les pièces comptables et documents relatifs au mandatement des dépenses,
- les émissions des titres de recettes,

- à Cécile FLAUX, ingénieur en chef des travaux publics de l'État du 2^e groupe, en qualité de chargée de mission Management et Développement.

Art. 3 : subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, en tant que gestionnaires, les pièces comptables et documents relatifs à l'engagement comptable et juridique, à la constatation et à la liquidation après constatation du service fait des dépenses, à :

- M. Erwan BLONDEL, architecte urbaniste de l'État, chef du service expertise territoriale risques et sécurité,
- M. Dominique ETIENNE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service aménagement durable des territoires,
- M. Olivier CATTIAUX, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service environnement,
- Mme Isabelle DENIS, attachée principale d'administration, cheffe du service habitat,
- Mme Catherine SIMON, inspecteur en chef de santé publique vétérinaire, cheffe du service économie agricole et des territoires,
- M. Bruno POTIN, chef de mission agriculture environnement, chef du service mer et littoral.

Art. 4 : sur proposition de la directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche, les agents dont les noms suivent, dans les limites de leurs attributions et crédits délégués, passent et signent à cet effet les engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commandes et constatent les services faits pour un montant maximum, dans leurs domaines respectifs, défini comme suit :

Service/unité	NOM Prénom	Macrograde	Plafond TTC
DIR	FLAUX Cécile	A tech	50.000 €
DIR	LAURENT Patricia	C adm	500 € (BOP 354 – Carte achat)
SADT			
SADT/DIR	ETIENNE Dominique	A tech	30.000 €
SADT/DIR	MARC Jean-Michel	A tech	5.000 €
SADT/URBA	BRIAND Véronique	C adm	5.000 €
SE			
SE/DIR	CATTIAUX Olivier	A tech	50.000 €
SE/MBS	WAGNEUR Hugo	A tech	30.000 €
SE/MBS	PALLY Isabelle	C Adm	5.000 €
SE/EMA	DUWELZ Yann	A tech	5.000 €
SETRIS			
SETRIS/DIR	BLONDEL Erwan	A tech	30.000 €
SETRIS/RISC	LIOLULT Catherine	A Adm	5.000 €

Service/unité	NOM Prénom	Macrograde	Plafond TTC
SETRIS/RISC	MARC Lydie	B tech	5.000 €
SETRIS/SR	COLOMBO Sébastien	A tech	5.000 €
SETRIS/SR	LEFEBVRE Mélanie	B adm	5.000 €
SETRIS/ER	RAJEAU Michel	A adm	5.000 €
SETRIS/ER	BRIDEL Nathalie	B Tech	5.000 €
SH			
SH/DIR	DENIS Isabelle	A adm	30.000 €
SH/PHSRU	HEARD Stéphane	A tech	5.000 €
SH/HT	MARIE Éric	B adm	5.000 €
SEAT			
SEAT/DIR	SIMON Catherine	A tech	30.000 €
SML			
SML/DIR	POTIN Bruno	A tech	30.000 €
SML/GL	LE VEY Anne	A tech	5.000 €
SML/AM	GARNAUD Morgan	B tech	500 € (BOP 205 – Carte achat)
Délégations territoriales			
Centre	LENOIR Perrine	C adm	500 € (BOP 354 – Carte achat)
Sud	BOUQUILLON Bernard	B tech	500 € (BOP 354 – Carte achat)

Art. 5: subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager dans **CHORUS Formulaires**, les dépenses de la DDTM 50, par des demandes d'achat ou de subvention et d'en constater le service fait, après validation par leur hiérarchie.

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL SAISISSEUR	PROFIL VALIDEUR
DIR	DIR	DEVIS JEAN-PASCAL	OUI	OUI
		KULINICZ KARL	OUI	OUI
		FLAUX CECILE	OUI	OUI
SML	DIR	POTIN BRUNO	OUI	OUI
	GL	LE VEY ANNE	OUI (BOP 113, 203, 205)	OUI (BOP 113, 203, 205)
	DIR	LETERRIER CLAUDINE	OUI (BOP 113, 203, 205, 181)	OUI (BOP 113, 203, 205, 181) pour accès Fiches Com
	GL	ODOARD CATHERINE	OUI (BOP 113, 203, 205, 181)	NON (BOP 113, 203, 205, 181)
SADT	DIR	ETIENNE DOMINIQUE	OUI	OUI
	DIR	MARC JEAN-MICHEL	OUI	OUI
	URBA	BERREE GILLES	OUI (BOP 135)	NON
	URBA	BRANS SYLVIE	OUI (BOP 135-203)	OUI (BOP 135-203) pour accès Fiches Com
	URBA	BRIAND VERONIQUE	OUI	OUI
SE	DIR	CATTIAUX OLIVIER	OUI	OUI
	MBS	WAGNEUR HUGO	OUI	OUI
	MBS	GIRET AURORE	OUI (BOP 113)	NON
	MBS	PALLY ISABELLE	OUI	OUI
	EMA	DUWELZ YANN	OUI (BOP 113)	OUI (BOP 113)
	EMA	LELANDAIS ERIK	OUI (BOP 113)	OUI (BOP 113) pour accès Fiches

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL SAISISSEUR	PROFIL VALIDEUR
				Com
SETRIS	DIR	BLONDEL ERWAN	OUI	OUI
	ER	RAJEAU MICHEL	OUI (BOP 207)	OUI (BOP 207)
	ER	BRIDEL NATHALIE	OUI (BOP 207)	OUI (BOP 207)
	ER	POMMIER ELODIE	OUI (BOP 207)	OUI (BOP 207) pour accès Fiches Com
	RISC	MARC LYDIE	OUI	OUI
	RISC	LIOULT CATHERINE	OUI	OUI
	SR	COLOMBO SEBASTIEN	OUI (BOP 207)	OUI (BOP 207)
	SR	LEFEBVRE MELANIE	OUI (BOP 207)	OUI (BOP 207)
SH	DIR	DENIS ISABELLE	OUI	OUI
	SH/PHSRU	HEARD STEPHANE	OUI	OUI
	SH/PHSRU	BALLUAS GISELE	OUI	OUI pour accès Fiches Com
	SH/HT	MARIE ERIC	OUI	OUI
SEAT	DIR	SIMON CATHERINE	OUI	OUI

Art. 6 : subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager les dépenses de la DDTM 50 à l'aide de leur **carte d'achat** et d'en contrôler l'utilisation.

Liste des utilisateurs d'une carte d'achat :

Agents	Service	Procédure de dépense	Montant TTC autorisé par transaction
Patricia LAURENT	DIR		500 €
Perrine LENOIR	DT Centre	Achat de petites fournitures, achat de proximité sur le BOP 354	500 €
Bernard BOUQUILLON	DT Sud		500 €
Michel RAJEAU	SETRIS/ER	Achat de fournitures de proximité pour le BOP 207 uniquement	500 €
Sébastien COLOMBO	SETRIS/SR	Achat de fournitures de proximité pour le BOP 207 uniquement	500 €
Morgan GARNAUD	SML/AM	achat de fournitures, de proximité pour le BOP 205 uniquement	500 €

Responsables de programme (= gestionnaire des cartes : création, paramétrage...) :

- principal : Isabelle PALLY au SE,
- secondaire : Aline BESSIN à la Direction.

Gestion des relevés mensuels des dépenses faites par carte achat :

- BOP 354 : SGC 50,
- BOP Métier (205 et 207) : DDTM 50 (Isabelle PALLY au SE).

Art. 7 : subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager dans **CHORUS DT**, les dépenses de la DDTM 50, par la validation des **ordres de mission** :

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL SERVICE GESTIONNAIRE
DIR	DIR	CAVALLERA-LEVI MARTINE	OUI	
DIR	DIR	KULINICZ KARL	OUI	
DIR	DIR	DEVIS JEAN-PASCAL	OUI	
DIR	DIR	FLAUX CECILE	OUI	OUI

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL SERVICE GESTIONNAIRE
SML	DIR	POTIN BRUNO	OUI	
SML	DIR	LETERRIER CLAUDINE		OUI (BOP 205 et 113)
SML	GL	LE VEY ANNE	OUI	
SML	AM	DUVAL-MOLINOS AUDE	OUI	
SML	CM	LE BRIS VERONIQUE	OUI	
SML	CPT	MONTAGNE FRANCOIS	OUI	
SADT	DIR	ETIENNE DOMINIQUE	OUI	
SADT	DIR	MARC JEAN-MICHEL	OUI	
SADT	URBA	BRIAND VERONIQUE		OUI
SE	DIR	CATTIAUX OLIVIER	OUI	
SE	MBS	PALLY ISABELLE		OUI
SE	FNB	VATTIER LAURENT	OUI	
SE	EMA	LELANDAIS Erik		OUI (BOP 113)
SETRIS	DIR	BLONDEL ERWAN	OUI	
SETRIS	ER	RAJEAU MICHEL	OUI	OUI (BOP 207)
SETRIS	ER	BRIDEL NATHALIE	OUI	OUI (BOP 207)
SETRIS	ER	POMMIER ELODIE		OUI (BOP 207)
SH	DIR	DENIS ISABELLE	OUI	
SEAT	DIR	SIMON CATHERINE	OUI	
SEAT	DIR	COLINOT NATACHA	OUI	
DT NORD	DT	MILESI ANNA	OUI	
DT CENTRE	DT	JUGE THIERRY	OUI	
DT SUD	DT	GRIDAINE SANDRA	OUI	

VH1 = valideur hiérarchique de niveau 1

Art. 8 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager dans CHORUS DT, les dépenses de la DDTM 50, par la validation des **états de frais**.

SERVICE	UNITE	NOM - PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL GESTIONNAIRE CONTROLEUR	PROFIL GESTIONNAIRE VALIDEUR
DIR	DIR	CAVALLERA-LEVI MARTINE	OUI		OUI
DIR	DIR	KULINICZ KARL	OUI		OUI
DIR	DIR	DEVIS JEAN-PASCAL	OUI		OUI

SERVICE	UNITE	NOM - PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL GESTIONNAIRE CONTROLEUR	PROFIL GESTIONNAIRE VALIDEUR
DIR	DIR	FLAUX CECILE	OUI	OUI	OUI
SML	DIR	POTIN BRUNO	OUI		OUI – Valideur 1
SML	DIR	LETERRIER CLAUDINE		OUI (BOP 205 et 113)	
SML	GL	LE VEY ANNE	OUI		OUI en l'absence du valideur 1
SML	AM	DUVAL-MOLINAS AUDE	OUI		
SML	CM	LE BRIS VERONIQUE	OUI		
SML	CPT	MONTAGNE FRANCOIS	OUI		
SADT	DIR	ETIENNE DOMINIQUE	OUI		
SADT	DIR	MARC JEAN-MICHEL	OUI		
SADT	URBA	BRIAND VERONIQUE		OUI	
SE	DIR	CATTIAUX OLIVIER	OUI		OUI – Valideur 1
SE	MBS	PALLY ISABELLE		OUI	
SE	FNB	VATTIER LAURENT	OUI		OUI en l'absence du valideur 1
SE	EMA	LELANDAIS Erik		OUI (BOP 113)	
SETRIS	DIR	BLONDEL ERWAN	OUI		OUI – Valideur 1
SETRIS	ER	RAJEAU MICHEL	OUI		OUI en l'absence du valideur 1 = V2
SETRIS	ER	BRIDEL NATHALIE		OUI (BOP 207)	OUI en l'absence du valideur 2 = V3
SETRIS	ER	POMMIER ELODIE		OUI (BOP 207)	
SH	DIR	DENIS ISABELLE	OUI		
SEAT	DIR	SIMON CATHERINE	OUI		
SEAT	DIR	COLINOT NATACHA	OUI		
DT NORD	DT	MILESI ANNA	OUI		
DT CENTRE	DT	JUGE THIERRY	OUI		
DT SUD	DT	GRIDAINE SANDRA	OUI		

Art. 9 : subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer l'ordonnancement des recettes relatives aux décomptes des concours de service de la DDTM pour le compte des collectivités et tiers à :

- M. Karl KULINICZ ingénieur des travaux publics de l'État Hors Classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer.

Art. 10 : en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle DENIS, M. Erwan BLONDEL, M. Dominique ETIENNE, M. Olivier CATTIAUX, Mme Catherine SIMON, M. Bruno POTIN, la subdélégation qui leur est attribuée pourra être exercée par Mme Isabelle DENIS, M. Erwan BLONDEL, M. Dominique ETIENNE, M. Olivier CATTIAUX, Mme Catherine SIMON, M. Bruno POTIN, Mme Cécile FLAUX.

Art. 11 : toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Signé : La directrice départementale du territoire et de la mer : Martine CAVALLERA-LEVI



Arrêté n° DDTM-DIR-2021-14 du 23 juin 2021 portant délégation de signature de la directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche à certains agents en matière de fiscalité de l'urbanisme

VU le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A,
 VU le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;
 VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité, ainsi que ses articles L. 520-1 à L. 520-11 relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance pour création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage ;
 VU notamment les articles R. 331-9 et R. 331-14 du code de l'urbanisme relatifs au traitement des réclamations contentieuses liées à l'établissement des taxes d'urbanisme
 VU les articles R. 333-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la liquidation et à la détermination du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité ;
 VU notamment l'article R. 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental des territoires et de la mer à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions ;
 VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
 VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 1er décembre 2020 portant nomination de Mme Martine CAVALLERA-LEVI en qualité de directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche ;

DECIDE

Art. 1 : Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Karl KULINICZ, ingénieur des travaux publics Hors Classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche, Monsieur Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche,

Monsieur Dominique ETIENNE ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service aménagement durable des territoires, en cas d'absence ou d'empêchement de M. ETIENNE, la délégation qui lui est conférée est donnée à Monsieur Jean-Michel MARC, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant qu'adjoint au chef du service aménagement durable des territoires,

à effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation :

- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous densité,
- de la redevance pour création de locaux à usage de bureau, de locaux commerciaux et locaux de stockage,
- de la redevance d'archéologie préventive,
- du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité,
- des avis d'admissions en non valeur,
- de la taxe locale d'équipement pour les autorisations déposées antérieurement au 1er mars 2012.

Art. 2 : Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Dominique ETIENNE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service aménagement durable des territoires, en cas d'absence ou d'empêchement de M. ETIENNE, la délégation qui lui est conférée est donnée à :

Monsieur Jean-Michel MARC, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant qu'adjoint au chef du service aménagement durable des territoires, Monsieur Gilles BERREE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité Urbanisme, Madame Florence DANIEL, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable du bureau fiscalité de l'unité Urbanisme,

à effet de signer les réponses relatives aux réclamations contentieuses liées à la détermination de l'assiette et de liquidation :

- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous densité,
- de la redevance d'archéologie préventive,
- du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité,
- de la taxe locale d'équipement pour les autorisations déposées antérieurement au 1er mars 2012.

Art. 3 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Signé : La directrice départementale du territoire et de la mer : Martine CAVALLERA-LEVI



Arrêté n° DDTM-DIR-2021-15 du 23 juin 2021 portant délégation de signature de la directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche à certains collaborateurs concernant les missions non déconcentrées du SML

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009, relatif aux directions départementales interministérielles, notamment son article 20 ;
 Vu l'arrêté du Premier ministre du 3 juin 2015 portant nomination de M. Karl KULINICZ, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 26 mars 2015 portant nomination de M. Jean-Pascal DEVIS, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;

A R R Ê T E

Art. 1 : Délégation de signature est donnée à :

M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche;

M. Bruno POTIN, chef de mission agriculture environnement, chef de service mer et littoral ;

Mme Aude DUVAL-MOLINOS, administratrice de 3^e classe des affaires maritimes, responsable du pôle affaires maritimes ;

Mme Céline DE LA FOREST DIVONNE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, chef du bureau marin et navire professionnel/plaisance, adjoint au responsable du pôle A pour b) c) d) f) h) et i) uniquement ;

M. Pascal DUPONT Syndic principal des gens de mer de 2^e classe, Mme Nathalie TROLLEY technicien supérieur principal du développement durable et M. Christian BOUDET adjoint administratif principal de 1ère classe pour le d) uniquement ;

à l'effet de signer les décisions suivantes :

a) Conduite des procédures de tentatives de conciliation entre les marins et leurs employeurs

Décret n° 2015-219 du 27 février 2015 relatif à la résolution des litiges individuels entre les marins et leurs employeurs

b) Visa des décisions d'effectif des navires professionnels

Arrêté ministériel du 30 juin 1967 modifié relatif aux effectifs à bord des navires de commerce, de pêche et de plaisance

c) Organisation des procédures de tentatives de conciliations dans le cadre des litiges individuels du travail

Décret 2015-219 du 27 février 2015 relatif à la résolution des litiges individuels entre les marins et leurs employeurs

d) Visa des cartes de circulation et actes de francisation des navires de plaisance

Arrêté du 30 novembre 1999 relatif à l'immatriculation des navires de plaisances en eaux maritimes.

e) Présidence de la commission locale de pilotage

Arrêté du 18 avril 1986 fixant les compétences et la composition de la commission locale et les modalités de délivrance des licences de capitaine pilote

f) Visa des livrets professionnels maritimes

Arrêté du 24 janvier 2007 modifié relatif au livret professionnel maritime.

g) Saisie des produits et engins de la pêche de loisir et de la pêche à pied professionnelle

Article L 943-2 du code rural et de la pêche maritime

h) Demande de rectifications de service et certificats de service des marins

Article 8 du décret n°53-953 du 30 septembre 1953 concernant l'organisation administrative et financière de l'établissement national des invalides de la marine.

i) Visa des conventions de stage des jeunes travailleurs mineurs embarqués à bord des navires

Article 7 du décret n° 2017-1473 du 13 octobre 2017 relatif à la protection des jeunes travailleurs âgés de moins de dix-huit ans embarqués à bord des navires

j) Agrément des prestations de randonnées en véhicule nautique à moteur (VNM)

Arrêté du 1er avril 2008 relatif à l'initiation et à la randonnée encadrée en véhicule nautique à moteur.

Art. 2 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Signé : La directrice départementale du territoire et de la mer : Martine CAVALLERA-LEVI



Décision n° 2021-16 du 23 juin 2021 autorisant la signature des actes de gestion du personnel autres que ceux à compétence du préfet

Art. 1 : En mon absence, tous les actes de l'annexe jointe pourront être signés, pour l'ensemble des personnels concernés par :

- M. Karl KULINICZ, ingénieur des travaux publics de l'État Hors Classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche,
- M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche.

Art. 2 : Pour l'ensemble des personnels concernés et en qualité de responsable des fonctions liées au domaine des ressources humaines :

est autorisée à signer les actes A, B, C, D, E, F, G, H, J et M figurant en annexe :

- Mme Cécile FLAUX, ingénieur en chef des travaux publics de l'État groupe 2, en tant que chargée de mission Management et Développement, sont autorisés à valider les actes A (ordres de mission) figurant en annexe :

tous les agents identifiés comme VH1 dans Chorus DT selon la liste définie à l'article 7 de l'arrêté de subdélégation d'ordonnancement secondaire.

Signé : La directrice départementale du territoire et de la mer : Martine CAVALLERA-LEVI

ANNEXE de la décision n° 2021-16 autorisant la signature des actes de gestion du personnel autres que ceux à compétence du préfet

Récapitulatif décision interne « gestion du personnel »

A- Ordres de missions

B- Grèves

B1 – Établissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues par la réglementation en vigueur

B2 – Notification aux agents figurant sur la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues par la réglementation en vigueur

C- Congés, autorisations d'absence et aménagements d'horaires accordés par la direction de la DDTM sous réserve de remplir les conditions d'octroi et prévus à l'annexe 1 du règlement intérieur

C1 – Octroi des autorisations d'absence liées à la naissance : séances de préparation psycho-prophylactique, aménagement des horaires de travail pour les femmes enceintes à partir du 3ème mois de grossesse, allaitement

C2 – Octroi du congé de présence parentale

C3 – Autorisations d'absence aux sapeurs-pompiers volontaires

C4 – Octroi des congés pour période d'instruction militaire ou dans la réserve opérationnelle

C5 – Octroi des congés et autorisations d'absence pour exercice du droit syndical ou formation syndicale

C6 – Octroi des autorisations d'absence liées à l'ASCEE et l'ASMA

C7 – Octroi des autorisations d'absence pour assister aux réunions du bureau, du conseil d'administration et de l'assemblée générale du RIA

C8 – Octroi des autorisations d'absence pour assister aux réunions du conseil d'administration ou de ses commissions de la MGEN pour les élus

C9 – Octroi des autorisations d'absence pour assister à l'assemblée générale de la section MGEN pour les adhérents

C10 – Octroi des droits et autorisations pour formation professionnelle

C11 – Octroi des congés pour accompagnement d'une personne en fin de vie

C12 – Octroi du congé de représentation pour le bénévole d'une association

C13 – Octroi des congés pour validation des acquis de l'expérience, pour bilan de compétences

D – Don de congé pour enfant gravement malade

E- Compte-épargne temps

E1 – Décisions relatives au compte-épargne temps : prise en compte du nombre de jours annuels portés sur le compte-épargne temps, décision d'attribution d'un congé au titre du compte-épargne temps et toute autre décision

F- Agents du corps des agents d'exploitation des TPE et du corps des chefs d'équipe des TPE spécialités « routes et bases aériennes »

F1 – Recrutement, nomination et gestion

G- Ouvriers des parcs et ateliers (OPA)

G1 – Tous actes de gestion

H- Vacataires

H1 – Recrutement et tous actes de gestion des vacataires recrutés ou gérés au plan local y compris octroi :

1° des congés parentaux, des congés pour élever un enfant de moins de huit ans ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus,

2° des congés pour raisons familiales, des congés occasionnés par un accident de travail ou une maladie professionnelle,

3° des congés de grave maladie et des congés de maladie sans traitement

I- Nouvelle bonification indiciaire

I1 - Arrêté de définition des fonctions ouvrant droit à l'attribution de points de NBI et détermination du nombre de points correspondant à chacune de ces fonctions.

I2 – Arrêtés individuels d'attribution de points d'indice dans le cadre de nouvelle bonification indiciaire (décrets 2001-1161 et 2002-1162 du 7 décembre 2001)

J- Conventions de stage

J1 – Signature des conventions de stages passées entre un établissement et un service public et la DDTM pour l'admission des stagiaires pour une période déterminée

K- Commissions locales

K1 – Constitution des commissions locales : comité technique (CT), comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

L- Intérim

L1 – Établissement des décisions d'intérim des chefs de service et des chefs d'unité

M. Autorisation d'exercice des fonctions en télétravail ou en site distant



